

**Bureau DEC1**  
**Concours et certifications professionnelles**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BESANCON**

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles R914-14 et R914-19 à R914-19-5 relatifs aux concours de recrutement des maîtres de l'enseignement privé sous contrat dans le premier degré ;

**Vu** le décret n° 90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles, modifié par le décret n° 2009-917 du 28 juillet 2009 ;

**Vu** le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 25 avril 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privé sous contrat ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 15 octobre 2021 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2022 de concours externes, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisième concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat,

**Vu** l'arrêté rectoral du 18 octobre 2021 portant ouverture, en 2022, dans l'académie de Besançon, du concours externe et du second concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements privés sous contrat.

**ARRETE**

**Article 1 :** l'arrêté rectoral du 24 mars 2022, relatif à la composition du jury du concours de recrutement de professeur des écoles des établissements d'enseignement privé sous contrat est complété comme suit

CLAUDEL Valérie – Conseillère ressources humaines de proximité – Secteur Haut-Doubs  
FALKI Rahma – Conseillère ressources humaines de proximité – Rectorat de Besançon  
GUIDONI Hélène – CPC Lons le Saunier – DSDEN du Jura  
JEAN-BAPTISTE Romain – Professeur agrégé – Collège Robert et Sonia Delaunay à Gray  
KARLE Mathilde – Professeure certifiée – Collège Val de Rosemont à Giromagny  
MAILLOT Hervé – Chargé de mission de recrutement – Rectorat de Besançon  
MICHAUB-BONNET Jérôme – Professeur certifié – Collège Georges Pompidou à Pouilley les Vignes  
MIELLE Aurélie – Professeure certifiée – Collège Nicolas Ledoux à Dole  
PARENT Nicolas – CPC Belfort – DSDEN du Territoire de Belfort  
RELANGE Sandrine – Chargée de mission – DRH CMC – Coordinatrice académique mobilité –carrière au Rectorat de Besançon  
SAÏSSET Bruno – Conseiller de proximité de Besançon – Rectorat de Besançon

**Article 2** : la Secrétaire générale de l'académie de Besançon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 6 mai 2022

La Rectrice de la région académique  
Bourgogne – Franche-Comté  
La Rectrice de l'académie de Besançon  
Chancelière des universités

Nathalie ALBERT-MORETTI